Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260520-20260610_BIS-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, JAGUT Nolwenn, GARÇON Bénédicte, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, MAGNEN Franck, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

POUVOIRS : M. ONIMUS Rémy donne pouvoir à M. Gildas POSSÉMÉ. M. Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à M. Jean-Paul FRÉOUX. Mme BARBIN Françoise donne pouvoir à Isabelle GUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : QUELLEC Lydie

2026.06.10 Gestion de la cantine et de la garderie : adoption des tarifs pour la rentrée 2026-2027

Suite à la commission « affaires scolaires et périscolaires » réunie le 12 mai dernier, un bilan de l'application des tarifs a été présenté.

- Cantine : Pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs sont les suivants :
  - tarif « enfant » : 3.70 €
  - tarif «adulte » : 7.00 €
  - repas pris sans réservation : 5.50 €
  - tarif « agents communaux » : 5.50€

- Garderie : Pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs sont les suivants

Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d'heure	Quotient familial	Tarif appliqué au ¼ d'heure
Inférieur à 634	0.39 €	Entre 1184 et 1296	0.45 €
Entre 635 et 957	0.40 €	Supérieur à 1297	0.47 €
Entre 958 et 1183	0.43 €		

  - **Majoration** : 10€ par 1/4 d'heure après 19h.

La commission « affaires scolaires et périscolaires » propose d'augmenter le tarif du repas « enfant » à 3.80€ et de maintenir les tarifs de la garderie.

Sur proposition de la commission « affaires scolaires et périscolaires », le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité les tarifs suivants :

- Tarif enfant 3.80€
- Tarif «adulte » : 7.00 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260520-20260610_BIS-DE

- Repas pris sans réservation : 5.50 €
- Tarif « agents communaux » : 5.50€
- Maintien des tarifs de la garderie tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Lydie QUELLEC
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.05.22 13:35:20 +02'00'